

L'argent de l'expiation

Exode 30, 11 à 16

(Traduit de l'anglais)

J.G. Bellett

[Courtes méditations 19]

Plus notre compréhension de l'« expiation », ou « réconciliation » (la même chose) sera simple, mieux cela vaudra. Elle implique un changement de condition vis-à-vis de Dieu. Au lieu d'être à distance de Lui, nous sommes approchés — au lieu d'être dans un état d'inimitié, nous sommes en paix avec Lui. Telle est notre *condition*. Quelque expérience que nous en ayons, notre condition est celle de la paix avec Dieu, quand nous avons reçu la propitiation qui a été accomplie par le sang de la croix.

Mais cette réconciliation, cette condition de paix avec Dieu, repose sur le fait que Dieu trouve Sa satisfaction en ce que Christ a fait pour nous sur la croix. Ma paix avec Dieu dépend de la satisfaction qu'Il a en Christ. Si Dieu ne se reposait pas en Lui et en Son œuvre pour moi, je ne pourrais pas me reposer en Dieu. Si l'exigence de Dieu envers moi, en justice, n'avait pas reçu de réponse, je ne pourrais avoir aucune garantie pour parler de réconciliation, ou prendre en paix ma place devant Dieu. J'étais le débiteur de Dieu — débiteur devant mourir sous le châtiment qu'Il avait justement mis sur le péché. Christ a agi comme ma caution vis-à-vis de Lui. Il a pris en main ma cause comme pécheur. Si Dieu n'avait pas été satisfait concernant mes responsabilités envers Lui, je serais toujours à distance de Lui, Il aurait toujours une question à régler avec moi, une exigence envers moi, et contre moi.

C'est pourquoi je demande : Dieu a-t-Il été satisfait par ce que Christ a fait pour moi ? Je réponds : Oui, car Il me l'a fait savoir par les plus merveilleux, glorieux et magnifiques témoignages qu'on puisse imaginer. Il a proclamé Sa satisfaction dans la croix de Christ, dans Christ le purificateur des péchés, par la bouche des témoins les plus inattaquables qui aient jamais été entendus dans un tribunal où la justice présidait pour examiner un sujet. Il me dit que toutes Ses demandes contre moi comme pécheur, sont complètement et justement réglées.

Le voile déchiré le déclare. Le sépulcre vide le déclare. L'ascension de Christ le déclare. La présence du Saint Esprit ici-bas (don et fruit de la glorification de notre garant) le déclare.

De tels augustes témoignages ont-ils déjà été donnés lors du débat d'une cause ? Des témoins d'une plus haute dignité, ou d'un crédit plus irréfutable, ont-ils jamais été amenés à donner leur déposition ? Des dépositions ont-elles jamais été rendues dans un style plus convaincant ?

Le résultat en est bien pesé. La paix avec Dieu est notre condition, une condition établie par Dieu Lui-même. Car nous invoquons la croix de Christ comme notre titre à la paix, Dieu Lui-même ayant déclaré que Lui et toutes Ses exigences envers nous étaient satisfaits dans et par cette croix. Dieu se repose en Christ, et de même pour nous.

Mon expérience peut être froide et faible. Elle l'est certainement. Elle peut être entachée de doutes et de craintes, et d'autres défauts, dont je devrais avoir honte. Mais ma *condition* est sûre et forte — tout comme l'est le trône de Dieu. Celui qui purifie des péchés a été ressuscité de la mort par laquelle Il avait répondu aux péchés, et a été élevé jusqu'à ce trône, comme un tel purificateur ; et s'Il peut être déplacé, ainsi doit-il en être du trône où Il est assis. S'Il n'a pas le droit d'être là, la parole, l'appel et la voix de Dieu qui L'ont fait venir et L'ont fait asseoir là, doivent être aussi niés et rejetés. « Ayant été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu » [Rom. 5, 1], doit être lu comme établissant notre *condition*, plutôt que notre *expérience*. Par la foi dans la mort et la résurrection de l'Agneau de Dieu, nous sommes justifiés, nous sommes dans un état d'acceptation avec Lui, nous tenant dans la justice divine, ou « comme justice de Dieu ». C'est notre état, notre condition devant Lui, notre relation avec Lui. Notre expérience peut ne pas atteindre cette mesure — mais elle est telle ; quoique certainement, notre expérience devrait être comme notre condition.

Mais laissez-moi considérer une petite particularité en Exode 30.

L'ordonnance de l'argent de l'expiation nous dit que Dieu rend Ses élus propres pour Lui-même, seulement comme un peuple *racheté*. Et certainement, nous savons qu'il en est ainsi. Si nous n'étions pas rachetés, nous ne Lui appartiendrions pas. Si nous ne sommes pas dans la valeur du sang de Christ, nous ne sommes pas comptés pour Lui comme le lot de Son héritage, ou comme Lui appartenant^[1].

Avant l'institution de cette ordonnance, c'était une vérité reconnue. C'étaient les premiers-nés, de l'homme ou de la bête, qui étaient à Lui, dans le pays d'Égypte, parce que c'était le premier-né qui avait été racheté (Ex. 12 et 13). Et après ce temps, dans les jours du Nouveau Testament, nous apprenons la même chose. Le Seigneur Jésus dit à Pierre : « Si je ne te lave, tu n'as pas de part avec moi » (Jean 13). Et assurément, répéterais-je, nous savons qu'il en est ainsi ; seulement nous le trouvons ici, parmi un millier d'autres, dans la bouche de ces trois témoins ; par le témoignage de la Pâque, par le témoignage de cette ordonnance de l'argent de la propitiation ; et par la parole de son Seigneur à Pierre en Jean 13.

Mais cette ordonnance nous dit non seulement que nous devons ainsi nous trouver parmi le peuple de Dieu, en étant un peuple racheté — un peuple qui fait mention devant Lui du sang de Christ, et de lui seulement, amenant avec lui en Sa présence l'argent de l'expiation, et cela seul — mais elle nous dit aussi que Lui-même a fixé et établi ce que devait être cette rançon ou cet argent de l'expiation.

C'est plein de consolation, quand nous y pensons. Nous apprenons *de la part de Dieu* tout au sujet de la manière de venir à Lui. Nous n'avons pas à raisonner à ce sujet, mais à accepter Son explication de l'affaire dans tous ses aspects. Tout Israélite devait se présenter devant Dieu avec son demi-sicle, qui était appelé « l'argent de la propitiation ». Qu'il soit riche ou pauvre ne faisait aucune différence. Il n'avait pas à estimer lui-même son offrande, le Seigneur avait prescrit et établi ce qu'elle devait être. Et chacun et tous apparaissaient ensemble en vertu d'une seule et même rançon.

De sorte que nous en tirons ces conclusions, en toute clarté, décision et simplicité. C'est le bon plaisir divin, et la révélation assurée de Dieu, que Dieu a Son peuple avec Lui et devant Lui uniquement comme un peuple racheté — le prix, la qualité et le montant de la rançon étant entièrement établis par Lui, de sorte qu'ils n'avaient pas à objecter ou poser de question, quels qu'ils soient, riches ou pauvres — et de manière à ce que par là, tout Son peuple soit non seulement ainsi réconcilié et amené à Lui, mais lié en un seul et même salut, et animé par une seule et même source de triomphe et d'exultation.

La conscience d'un pécheur, instruit par l'Écriture, peut donc s'encourager dans ces pensées et ces assurances. Le véritable demi-sicle, le vrai argent pour la propitiation, qui est « le sang de l'Agneau », est la considération, la considération pleine, adéquate, établie, sur laquelle repose l'alliance de paix. C'est une rançon

juste. Dieu est juste quand Il justifie le pécheur qui s'y confie. Le Seigneur Lui-même en dit : « Ceci est la nouvelle alliance en mon sang » [Luc 22, 20]. Il est appelé « le sang de l'alliance éternelle », et il nous est prêché qu'en vertu de lui, Dieu, comme « le Dieu de paix », a « ramené d'entre les morts le Seigneur Jésus, ce grand pasteur des brebis », un pasteur-sauveur pour les pécheurs (Héb. 13, 20).

Et je pourrais ajouter à ceci, et à ce que j'ai déjà dit, que l'adéquation de ce demi-sicle mystique, ce précieux sang de l'expiation, est magnifiquement présenté en contraste avec l'insuffisance de tous les autres sacrifices, en Hébreux 10, 1 à 18.

L'insuffisance de toutes les offrandes lévites, est conclue là d'après le témoignage qu'elles portaient elles-mêmes. Ils sont jugés par ce qui sort de leur propre bouche — et aucun jugement ne peut être d'une qualité plus élevée que celui-ci. Ainsi, le fait que celui qui faisait ces offrandes, le sacrificateur dans le tabernacle lévite, se tenait seul devant Dieu, ayant à sortir ensuite de la présence divine, afin de répéter le même sacrifice au temps désigné. — Le fait qu'une telle répétition était faite d'année en année, conservant ainsi *le péché*, et non sa rémission, dans le *souvenir*. La confession solennelle de l'insuffisance de ces sacrifices ou offrandes, par Christ Lui-même, quand, dans le rouleau du livre, Il vint se présenter comme prêt à faire la volonté de Dieu, dans la cause des pécheurs. — Et puis, l'impossibilité de la chose elle-même, que le sang de taureaux et de boucs puisse ôter le péché.

En contraste avec cela, nous trouvons l'adéquation du sang de Christ, témoignée et conclue de façon frappante. — Le fait qu'Il est *assis* dans le sanctuaire céleste, comme ayant satisfait Dieu par le sacrifice qu'Il a offert, et en conséquence accepté et bienvenu, et à qui il a été accordé de prendre place pour toujours devant Dieu comme le purificateur des péchés. — Le fait aussi, qu'Il est maintenant occupé des pensées et des attentes de Son royaume à venir, n'ayant plus besoin de penser au péché et à son expiation, comme Il l'avait fait, au rouleau du livre, ou dans le jour de l'établissement des conditions de l'alliance éternelle. — Et le fait supplémentaire, que le Saint Esprit, dans la nouvelle alliance qui est scellée par le sang de Christ, parle de *rémission* des péchés ; non comme le faisaient les sacrificateurs lévites sur les sacrifices qu'ils offraient, parlant de son *souvenir*.

Tout cela est encourageant et rassurant. Mais je dois ajouter une autre chose. L'adéquation du vrai demi-sicle, le véritable argent de l'expiation, ne doit pas reposer simplement sur le fait qu'il a été *désigné* par Dieu, mais sur Sa propre *nature*. Il est désigné par Dieu à cause de Sa nature, à cause de son adéquation intrinsèque. C'est un demi-sicle « du sanctuaire », ayant été pesé dans les balances du lieu très saint, et trouvé d'une pleine valeur devant le trône de Dieu. Nous ne devons pas dire que le sang de l'Agneau est le moyen *désigné*, comme si Dieu aurait pu en choisir ou en prendre un autre. Nous devons plutôt dire que c'est le *seul* moyen, car dans ce sacrifice, mais en lui seul, Dieu est juste, et Celui qui justifie les pécheurs. C'est le prix, le seul prix, qui mesure la dette, qui satisfait les balances du sanctuaire, et qui donne au pécheur une réponse pour le trône de la justice. Mystère béni ! — il fait tout cela. De sorte que l'apôtre se perd en admiration, en contemplant ce grand spectacle, tandis qu'il médite sur ce sacrifice qui a la vertu d'une « pureté irréprochable » et de « l'Esprit éternel » en lui. Nous le voyons traiter avec un certain mépris et indignité la pensée du sang de taureaux et de boucs ; disant : « Il n'est pas possible que le sang de taureaux et de boucs ôte les péchés ». Mais avec ferveur d'esprit, comme quelqu'un qui se perdait en admiration, amour et louange, en regardant à la croix de Christ, il dit : « Combien plus le sang de Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant » (Héb. 9, 14 ; 10, 4).

1. ↑ L'acte de compter est le symbole de l'appropriation. Compter les choses exprime la propriété sur elles. Psaume 147, 4.